

Délibération n° 2016-11 du 8 septembre 2016 relative au procès-verbal du Comité syndical du 9 juin 2016

L'an deux-mille-seize, le huit septembre, à dix-huit heures et trente minutes, le Comité syndical d'Euralys Syndicat intercommunal s'est réuni en mairie de Linselles, salle d'honneur, sous la présidence d'Alain Detournay.

Date de la convocation : 2 septembre 2016.

Nombre de membres en exercice : 14.

Présents votants (11) :

- Alexandre Beeuwsaert, 1^{er} délégué de Bousbecque ;
- Alain Detournay, Président, 1^{er} délégué de Comines ;
- Jean-Claude Boutry, 2^e délégué de Comines ;
- Christophe Liénart, 1^{er} délégué de Deûlémont ;
- Emmanuel Wambre, 2^e délégué de Deûlémont ;
- Gustave Dassonville, 1^{er} délégué d'Halluin ;
- Yves Lefebvre, 2^e délégué de Linselles ;
- Yvon Pétronin, 1^{er} délégué de Warneton ;
- Jean-Jacques Veroone, 2^e délégué de Warneton ;
- Jean-Gabriel Jacob, 1^{er} Vice-président, 1^{er} délégué de Wervicq-Sud ;
- Cathy Lefebvre, suppléante d'Annie Deltour, 2^e déléguée de Wervicq-Sud.

Absents excusés donnant pouvoir (1) :

- Jacques Rémony, 2^e Vice-président, 1^{er} délégué de Linselles.

Absents excusés (3) :

- Annie Bosquart, 2^e déléguée de Bousbecque ;
- François Dedryver, 2^e délégué d'Halluin ;
- Annie Deltour, 2^e déléguée de Wervicq-Sud.

Présents non-votants (6) :

- Élodie Haquette, suppléante d'Alexandre Beeuwsaert, 1^{er} délégué de Bousbecque ;
- Martine Hoflack, suppléante d'Alain Detournay, 1^{er} délégué de Comines ;
- Pascal Legrand, suppléant de Jean-Claude Boutry, 2^e délégué de Comines ;
- Lydie Vivier-Verpoort, suppléante de Gustave Dassonville, 1^{er} délégué d'Halluin ;
- Samuel Vanderplancke, suppléant d'Yves Lefebvre, 2^e délégué de Linselles ;
- Yvon Cornille, suppléant de Jean-Gabriel Jacob, 1^{er} délégué de Wervicq-Sud.

Délibération n° 2016-11 du 8 septembre 2016 relative au procès-verbal du Comité syndical du 9 juin 2016

LE COMITÉ SYNDICAL,

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les articles 15 et 28 du règlement intérieur du Comité syndical ;
Vu le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 9 juin 2016 ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article unique. — Le procès-verbal ci-annexé de la réunion du Comité syndical du 9 juin 2016 est adopté.

Transmis en préfecture le 15 SEP. 2016

Acte certifié exécutoire à dater de ce jour.



Pour extrait conforme

Le Président,

ALAIN DETOURNAY

Procès-verbal

L'an deux-mille-seize, le neuf juin, à dix-neuf heures et trente minutes, le Comité syndical d'Euralys Syndicat intercommunal s'est réuni en mairie de Comines, salons d'honneur, sous la présidence d'Alain Detournay.

Date de la convocation : 3 juin 2016.

Nombre de membres en exercice : 14.

Présents votants (12) :

- Alexandre Beeuwsaert, 1^{er} délégué de Bousbecque ;
- Annie Bosquart, 2^e déléguée de Bousbecque ;
- Alain Detournay, Président, 1^{er} délégué de Comines ;
- Jean-Claude Boutry, 2^e délégué de Comines ;
- Christophe Liénart, 1^{er} délégué de Deùlémont ;
- Emmanuel Wambre, 2^e délégué de Deùlémont ;
- Jacques Rémory, 2^e Vice-président, 1^{er} délégué de Linselles ;
- Yves Lefebvre, 2^e délégué de Linselles ;
- Jean-Jacques Veroone, 1^{er} délégué de Warneton ;
- Nicolas Déan, 2^e délégué de Warneton ;
- Jean-Gabriel Jacob, 1^{er} Vice-président, 1^{er} délégué de Wervicq-Sud ;
- Annie Deltour, 2^e déléguée de Wervicq-Sud.

Absents excusés (2) :

- Gustave Dassonville, 1^{er} délégué d'Halluin ;
- François Dedryver, 2^e délégué d'Halluin.

Présents non-votants (6) :

- Élodie Haquette, suppléante d'Alexandre Beeuwsaert, 1^{er} délégué de Bousbecque ;
- Martine Hoflack, suppléante d'Alain Detournay, 1^{er} délégué de Comines ;
- Pascal Legrand, suppléant de Jean-Claude Boutry, 2^e délégué de Comines ;
- Yvon Pétronin, suppléant de Jean-Jacques Veroone, 1^{er} délégué de Warneton ;
- Bernard Parez, suppléant de Nicolas Déan, 2^e délégué de Warneton ;
- Yvon Cornille, suppléant de Jean-Gabriel Jacob, 1^{er} délégué de Wervicq-Sud.

Ouverture de la séance

Le Président ouvre la séance à 19 h 40. M. Veroone est désigné secrétaire de séance ; M. Dewidehem, directeur général, et M^{me} Verroye, assistante de direction, sont désignés auxiliaires. M. Veroone procède à l'appel et constate que le quorum est atteint.

Le Président tient à s'exprimer à la suite de l'annonce par M. Dassonville du retrait d'Halluin d'ici à la fin de l'année. Il rappelle l'importance du lien entre les communes à travers, tout d'abord, une association des maires, puis la création du Syndicat intercommunal Lys-Nord-Métropole en 1999, composé alors de 11 communes et présidé par M. Rémory. Aujourd'hui, le Syndicat a été renommé Euralys et regroupe 7 communes : Deùlémont, Warneton, Comines, Wervicq-Sud, Linselles, Bousbecque et Halluin, soit 54 000 habitants.

Euralys offre l'opportunité de parler d'une seule voix et d'agir de concert pour le développement du bassin de vie. C'est ainsi, par exemple, qu'un pôle d'excellence industrielle a pu être inscrit au SCOT. Euralys a aussi permis de développer les services à la population et aux communes : il s'agit du CLIC de la Vallée de la Lys, du Relais enfance et du service des archives. Ces services donnent pleine satisfaction aux communes et aux usagers et sont animés par un personnel motivé et investi.

Des actions ont également été menées en matière de sécurité et de prévention de la délinquance, notamment la création d'une cellule de veille transfrontalière par M. Deroo avec les communes belges frontalières. Le Syndicat s'est investi dans le domaine de l'emploi avec la création de la Maison de l'emploi Lys-Nord-Métropole sous la présidence de M. Rémory, devenue aujourd'hui la Maison de l'emploi Lys-Tourcoing, qui fusionnera avec la Mission locale le 13 juin 2016. Euralys sera d'ailleurs membre de la nouvelle Mission emploi Lys-Tourcoing au titre de 6 communes seulement car Halluin a repris la compétence « emploi » et adhèrera individuellement à la Mission emploi.

À ce jour, les nouveaux statuts d'Euralys sont entrés en vigueur par arrêté du préfet et Euralys compte toujours 7 communes. Aucun acte officiel n'a pour le moment été pris. Il est souhaitable qu'Halluin revoie sa position. En quittant Euralys, la commune s'isolerait des communes de la Vallée de la Lys.

Le Président remercie la présence des 7 agents salariés d'Euralys et salue le travail effectué par chacun d'eux. Il souligne l'attachement des élus au Syndicat. Les communes réfléchissent actuellement sur les moyens de maintenir Euralys.

Procès-verbal du Comité syndical du 25 février 2016

LE COMITÉ SYNDICAL,

Délibération n° 2016-7

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les articles 15 et 28 du règlement intérieur du Comité syndical ;
Vu le procès-verbal de la réunion du Comité syndical du 25 février 2016 ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article unique. — Le procès-verbal ci-annexé de la réunion du Comité syndical du 25 février 2016 est adopté.

Modification du budget primitif pour 2016

Le Président expose que le budget d'Euralys pour 2016 doit faire l'objet d'ajustements en raison notamment de la baisse de la subvention annuelle du Département pour le CLIC, de la suspension de l'obligation d'évaluation externe du CLIC et de la reprise de la compétence « emploi » par la commune d'Halluin (adhésion et contribution individuelles d'Halluin à la Mission emploi sans l'intermédiaire d'Euralys).

M. Jacob rappelle qu'il avait voté contre le budget primitif de 2016 du fait du prélèvement effectué sur les contributions à la Mission emploi. Il observe que les crédits sont affectés à des compétences qu'il juge secondaires et décide donc de s'abstenir au sujet de cette modification budgétaire.

Le Président comprend les remarques de M. Jacob, qui s'inscrivent dans sa prise de position en février dernier. Il ajoute que la modification de la contribution à la Mission emploi est due en particulier à la baisse de subvention pour le CLIC et, par ailleurs, le Département n'a pas encore officiellement notifié la suspension de l'évaluation externe. C'est pourquoi il maintient cette proposition d'affectation des crédits.

**

LE COMITÉ SYNDICAL,

Délibération n° 2016-8

Vu le code général des collectivités territoriales ;

Vu sa délibération n° 2016-6 du 25 février 2016 portant budget primitif pour 2016 ;

Considérant que la commune d'Halluin a repris la compétence relative à l'emploi ; que le Département a décidé de diminuer sa subvention annuelle au CLIC de 5 000 € et de suspendre l'obligation pour le CLIC de réaliser une évaluation externe ; que les recettes d'administration générale jusque-là affectées exceptionnellement au CLIC pour l'équilibre de son budget peuvent être réaffectées aux moyens généraux et aux actions à mener en matière de sécurité, de culture, de sport et de développement durable ; que les dépenses affectées aux assurances doivent être scindées au regard d'une nouvelle nomenclature comptable ; que les frais de mise à disposition du service des archives d'Halluin au profit d'Euralys doivent être transférés dans le chapitre des charges de personnel et frais assimilés ; qu'il y a donc lieu de modifier le budget primitif pour 2016 ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, par 10 voix pour et 2 abstentions :

Article unique. — Le budget primitif pour 2016 est modifié comme suit :

Section de fonctionnement				
S/fonct.	Article	Libellé	Dépenses	Recettes
020	60228	Autres fournitures consommables	+ 100,00 €	
020	60623	Alimentation	+ 180,00 €	
020	6161	Assurance multirisques	- 180,00 €	
020	6168	Autres primes d'assurance	+ 180,00 €	
020	6228	Divers	+ 99,16 €	
020	6261	Frais d'affranchissement	+ 100,00 €	
020	74748	Autres communes		+ 6 479,16 €
114	6228	Divers	+ 1 500,00 €	
323	6161	Assurance multirisques	- 10,00 €	
323	6168	Autres primes d'assurance	+ 10,00 €	
323	62878	Remboursement de frais à d'autres organismes	- 13 380,00 €	
323	6218	Autre personnel extérieur	+ 13 380,00 €	
33	6228	Divers	+ 1 500,00 €	
415	6228	Divers	+ 1 500,00 €	
523	6281	Concours divers (cotisations...)	- 62 664,03 €	
523	74748	Autres communes		-62 664,03 €
61	60224	Fournitures administratives	+ 100,00 €	
61	60632	Fournitures de petit équipement	- 50,00 €	
61	6161	Assurance multirisques	- 272,81 €	
61	6168	Autres primes d'assurance	+ 234,82 €	
61	6228	Divers	- 4,43 €	
61	62 88	Autres services extérieurs	- 11 486,74 €	
61	7473	Départements		- 5 000,00 €
61	74748	Autres communes		- 6 479,16 €
63	6161	Assurance multirisques	- 156,55 €	
63	6168	Autres primes d'assurance	+ 156,55 €	
830	6228	Divers	+ 1 500,00 €	
Total			- 67 664,03 €	- 67 664,03 €

Consolidation des contributions communales

LE COMITÉ SYNDICAL,

Délibération n° 2016-9

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts d'Euralys, notamment leurs articles 2 et 15 ;
Vu sa délibération n° 2015-23 du 15 décembre 2015 portant contributions communales pour 2016 ;
Vu sa délibération n° 2016-6 du 25 février 2016 portant budget primitif pour 2016, modifiée par sa délibération n° 2016-8 du 9 juin 2016 ;

Considérant que les recettes du budget d'Euralys comprennent notamment les contributions des communes membres ; que celles-ci sont fixées par le Comité syndical ; que ce dernier a déterminé leur montant provisoire pour 2016 par la délibération susvisée du 15 décembre 2015 ; qu'au regard du recensement des populations par l'INSEE de 2013 et du budget primitif modifié pour 2016, il y a lieu de consolider le montant des contributions pour l'exercice 2016 ;

Après avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1^{er}. — La contribution globale des communes membres d'Euralys pour 2016, qui comprend les contributions relatives à l'administration générale, la Mission emploi Lys-Tourcoing, le CLIC, le Relais enfance et le service des archives, s'établit comme suit :

	Population totale	Contribution globale	Adm. gén. 1,85 €/hab.	Emploi 2,97 €/hab.	CLIC 0,75 €/hab.	Relais enfance	Service des archives
Bousbecque	4 817 hab.	43 980,21 €	8 911,45 €	14 306,49 €	3 612,75 €	13 149,52 €	4 000,00 €
Comines	12 650 hab.	70 460,50 €	23 402,50 €	37 570,50 €	9 487,50 €		
Deûlémont	1 705 hab.	12 996,85 €	3 154,25 €	5 063,85 €	1 278,75 €		3 500,00 €
Halluin	21 099 hab.	54 857,40 €	39 033,15 €		15 824,25 €		
Linselles	8 306 hab.	65 413,94 €	15 366,10 €	24 668,82 €	6 229,50 €	13 149,52 €	6 000,00 €
Warneton	227 hab.	1 264,39 €	419,95 €	674,19 €	170,25 €		
Wervicq-Sud	5 189 hab.	34 971,74 €	9 599,65 €	15 411,33 €	3 891,75 €	6 069,01 €	
Total	53 993 hab.	346 609,06 €	99 887,05 €	97 695,18 €	40 494,75 €	32 368,05 €	13 500,00 €

Ces recettes seront imputées à l'article 74748 du budget de fonctionnement pour 2016.

Article 2. — Cette contribution globale est versée par les communes dès le mois de janvier 2016, en une fois ou, d'un commun accord entre Euralys et la commune concernée, de manière échelonnée durant l'année.

Adhésion à la Mission emploi Lys-Tourcoing et désignation des représentations d'Euralys

Le Président rappelle que la fusion de la Maison de l'emploi, comprenant le PLIE, et la Mission locale sera réalisée le lundi 13 juin 2016 et opposable aux tiers au terme d'un délai de trois mois.

**

LE COMITÉ SYNDICAL,

Délibération n° 2016-10

Vu le code général des collectivités territoriales ;
Vu les statuts d'Euralys, notamment leur article 2 ;

Considérant que, depuis l'arrêté préfectoral du 3 juin 2016, Euralys a pour compétence la définition et la mise en œuvre d'une politique territoriale d'emploi, d'insertion sociale et professionnelle et de

formation, notamment à travers les dispositifs territoriaux tels que maison de l'emploi, plan local pour l'insertion (PLIE) et mission locale ;

Considérant qu'Euralys est membre de l'association « Maison de l'emploi Lys-Tourcoing » créée en 2010 et rassemblant les dispositifs territoriaux « maison de l'emploi » et « PLIE » ; que les communes membres d'Euralys sont membres par ailleurs de l'association « Mission locale de Tourcoing-Vallée de la Lys » ; que, dans un souci d'optimisation des moyens et compétences et de meilleure articulation des actions à l'échelle du territoire, les deux associations se sont engagées dans un processus de fusion qui aboutira le 13 juin 2016 à la création de la « Mission emploi Lys-Tourcoing » ;

Considérant qu'il y a lieu pour Euralys d'adhérer à la Mission emploi Lys-Tourcoing en vertu de sa compétence statutaire et pour le compte des communes de Bousbecque, Comines, Deùlémont, Linselles, Warneton et Wervicq-Sud, qui lui ont transféré cette compétence ; qu'à ce titre, Euralys dispose de 12 voix dans les instances de la Mission emploi, à raison de deux par commune ; qu'il y a donc lieu de désigner les représentants d'Euralys au sein de ces instances ;

Après en avoir délibéré,

DÉCIDE, à l'unanimité :

Article 1^{er}. — Euralys adhère à la l'association « Mission emploi Lys-Tourcoing », sise 21 rue des Ursulines à Tourcoing, en qualité de membre constitutif obligatoire en lieu et place des communes de Bousbecque, Comines, Deùlémont, Linselles, Warneton et Wervicq-Sud.

Article 2. — Euralys est représentée à l'assemblée générale, au conseil d'administration et au bureau de l'association « Mission emploi Lys-Tourcoing » par :

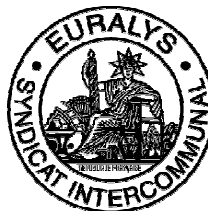
- Alexandre Beeuwsaert, maire de Bousbecque ;
- Franck Undi, adjoint au maire de Bousbecque ;
- Alain Detournay, président d'Euralys, maire de Comines ;
- Gwendoline Clarisse, conseillère municipale déléguée de Comines ;
- Christophe Liénart, maire de Deùlémont ;
- Laurent Brandt, adjoint au maire de Deùlémont ;
- Jacques Rémony, 2^e vice-président d'Euralys, maire de Linselles ;
- Bernard Vincent, conseiller municipal délégué de Linselles ;
- Jean-Jacques Veroone, maire de Warneton ;
- Nicolas Déan, conseiller municipal de Warneton ;
- Jean-Gabriel Jacob, 1^{er} vice-président d'Euralys, maire de Wervicq-Sud ;
- Annie Deltour, adjointe au maire de Wervicq-Sud.

Clôture de la séance

Constatant l'épuisement de l'ordre du jour, le Président conclut la séance en remerciant les membres du Comité syndical et invite les membres à prendre part au verre de l'amitié.

La séance est levée à 20 h.

Le Secrétaire de séance,
JEAN-JACQUES VEROONE



Le Président,
ALAIN DETOURNAY